

1.

Débitrice: **SCARLETT, la Boutique du Mariage Sàrl**,  
rue du Centre 7, **1800 Vevey**

2.

Déclaration de faillite: 05.07.2005

3.

Suspension de faillite: 15.08.2005

4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 29.08.2005

5.

Avance de frais: CHF 6'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-  
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-  
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais  
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation  
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6.

Remarques: Dans ce même délai, les débiteurs et ceux qui  
détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit,  
sont tenus sous les peines de droit (art. 324 CPS) de s'an-  
noncer à l'Office.

Office des faillites de Vevey  
1800 Vevey

(02981794)